Le compte-rendu de réunion, établi par le Maître d'Œuvre ou son représentant, a valeur d'instruction pour toutes les observations formulées envers les entreprises. En l'absence de remarques écrites dans un délai de 8 (huit) jours ou à la réunion suivante, le présent compte-rendu sera considéré comme accepté par tous les destinataires.

N/Réf. : IG/SQ – 25 – 4033M
Maître d'Ouvrage : SIAEP DE SURY-AUX-BOIS / CHATENOY / COMBREUX
Intitulé du projet : Travaux des réseau d'eau potable – Problématique Chlorure de Vinyle Monomère
Lieu de la réunion : Mairie de Sury-aux-Bois
Date de la réunion : 15/04/2025

Participants / Noms	Téléphone	Courriel	Présence (*)					Diffusion du CR	Prochaine réunion (**)		
			P	A	EX	D	I		C	D	I
Maître d'Ouvrage SIAEP de Sury-aux-Bois/Châtenoy/Combreux		mairie@suryauxbois.fr						X			X
LEMERCIER Jacques	06.84.99.25.97	jalem4105@gmail.com	X								
HEBERT Françoise	06.70.70.33.07		X								
GASNIER Christian	06.25.14.65.33		X								
BEAUDOIN Gérard	06.84.33.13.31	gb.associes@orange.fr	X								
MOULIN Maryline	02.38.55.55.93		X								
Maître d'Œuvre SAFEGE	02.38.88.06.56										
GUNER Ilker	06.30.19.99.29	ilker.guner@suez.com	X					X			
PETIT Frédéric	07.86.79.88.40	frederic.petit@suez.com	X					X			
Groupement d'entreprises Mandataire : TPL											X
ALAURENT Michaël	06.79.09.14.08	alaurent@tpl-sa.fr	X					X			
Groupement d'entreprises Co-traitant : EXEAU TP											
CHARBONNIER Anthony	06.09.81.93.26	anthony.charbonnier@exeau.com	X					X	X		
ARS											
BUCKENMEIR Nicolas	02.38.77.32.23	nicolas.buckenmeier@ars.sante.fr					X	X			X
DUFRENOY Nathalie	02.38.77.31.40	nathalie.dufrenoy@ars.sante.fr					X	X			X
AESN CHASSAT Cyrille	07.62.01.20.86	chassat.cyrille@aesn.fr					X	X			X
CD45 POURRIAU Florian	02.38.25.48.23	florian.pourriau@loiret.fr					X	X			X

(*) **Présente Réunion : P : Présent A : Convoqué Absent EX : Absent excusé D : dispensé I : Invité**
(**) **Prochaine réunion : C : Convoqué D : Dispensé I : Invité**

	INFORMATIONS / ACTIONS	
	QUI	QUAND
1. OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU PRÉCÉDENT		
• R.A.S.		
2. AVANCEMENT DES TRAVAUX		
• R.A.S.		
3. SITUATION ADMINISTRATIVE		
• Notification du marché.	SIAEP	08/04/2025
• Notification du bon de commande n°1	SIAEP	08/04/2025
• Délai de la période de préparation du BDC n°1 : 4 semaines	Groupement	
• Délai d'exécution des travaux du BDC n°1 : 12 semaines	Groupement	
• Ordre de service n°1 de démarrage de la période de préparation du BDC n°1 à compter du 09/04/25.	Groupement	09/04/2025
• Ordre de service n°2 de démarrage de l'exécution des travaux du BDC n°1 à compter du 28/04/25. Fin du délai contractuel d'exécution au 18/07/25	Groupement	A faire SAFEGE
4. COORDINATION, OBSERVATIONS, DÉCISIONS		
Administratif :		
• Garantie à première demande à transmettre par le groupement en remplacement de la retenue de garantie si elles le souhaitent.	Groupement	Avant 1ère demande de paiement
• Les facturations s'effectueront via CHORUS avec les éléments suivants : i. SIRET SIAEP : 254 500 812 00014 ii. SIRET SAFEGE : 542 021 829 00941	Groupement	A l'avancement des travaux
Arrêtés de circulation / permission de voirie :		
• Les demandes d'arrêté de circulation sont à réaliser auprès des communes de Sury-aux-Bois et Châtenoy, ainsi qu'auprès du CD45 pour les raccordements de conduites sous RD (copie SAFEGE). Une déviation de circulation est demandée par EXEAU TP route de Chicamour à Châtenoy (secteur 6), tronçon chemin du Plessis / rue du Bois Cognet ; la circulation serait déviée par la rue du Bois Cognet. Un plan de déviation comprenant les signalisations est à prévoir par l'entreprise.	Groupement	Avant interventions
• Les demandes de permission de voiries auprès du CD45 ont été transmises par SAFEGE pour le compte du SIAEP.	SIAEP / SAFEGE	10/04/2025
Étude d'exécution / travaux :		
• Le groupement doit réaliser les DICT et transmettre les récépissés à SAFEGE.	Groupement	Période de préparation
• Dossier d'exécution complets du groupement à transmettre pour VISA à SAFEGE.	Groupement	Période de préparation

• Un constat d'huissier de l'état des voiries, clôtures, bâtis au droit des travaux doit être réalisé par le groupement avant le démarrage des travaux.	Groupement	Avant installation de chantier
• Le démarrage des travaux est prévu pour le lundi 28 avril. Les travaux démarreront par le secteur n°3 (chemin des Rondeaux).	EXEAU TP	28/04/2025
• Tronçon 6 route de Chicamour : reprise du branchement parcelle n°32 dans le chemin sous domaine privé en PEHD dE40 mm ; autorisation à obtenir du propriétaire par le SIAEP + déplacement du compteur en citerneau en limite de domaine public route de Chicamour.	EXEAU TP / SIAEP	Avant démarrage des travaux sous domaines privés
• EXEAU TP prévoit de stocker ses matériaux et son matériel sur son dépôt à proximité.	EXEAU TP	Installation de chantier
• L'installation de chantier de TPL est à déterminer par l'entreprise, à valider avec la commune concernée.	TPL	Démarrage de chantier
• Une teneur en HAP dans les enrobés supérieure à 50 mg/kg a été identifié sur certains secteurs concernés par les travaux. En fonction des concentrations mesurées, les déchets pourront être recyclés à froid ou devront être stockés en ISDND classe 2.	Groupement	A l'avancement des travaux
• Le SIAEP étant le producteur des déchets provenant du chantier (HAP dans les enrobés), celui-ci doit créer un compte sur la plateforme **Trackdéchets** afin de les déclarer et d'en assurer le suivi.	SIAEP	
• Dans le cas d'utilisation de manchons électro-soudables, ceux-ci devront être géolocalisés **et reportés sur les plans de récolement**.	EXEAU TP/ COMMUNE	A l'avancement des travaux
• Le marquage des bouches à clés sera : ▪ Rond en cas de branchement ; ▪ Carré en cas de vanne de sectorisation ; ▪ Hexagonale en cas de purge.	Groupement	A l'avancement des travaux
• Dans le cas de manœuvre de vannes à réaliser sur le réseau existant, seul l'exploitant (SIAEP) est autorisé à intervenir.	SIAEP	A l'avancement des travaux
• Les entreprises préviendront le Maître d'ouvrage au minimum 1 semaine à l'avance en cas de coupure d'eau à réaliser pour les raccordements.	Entreprises	Avant les raccordements
• Les secteurs 7 et 8 se situant sous domaines privés, le SIAEP doit établir avec les propriétaires, à minima une convention d'occupation provisoire du domaine privé en phase travaux, pour permettre au groupement l'accès au chantier. Une servitude de passage devrait être établie pour garantir au SIAEP l'accès permanent à son réseau et s'affranchir de demandes de déplacement des conduites par les propriétaires.	SIAEP	Avant démarrage des travaux sous domaines privés
• Des analyses CVM de contrôle du retour à la conformité sanitaire seront réalisées après la mise en service des réseaux neufs tous les secteurs. Ces analyses seront intégrées aux campagnes de mesures complémentaires prévues en période chaude.	SAFEGE	Durant les campagnes de mesures CVM

5. QUESTIONS

- R.A.S.

General

6. CONTRÔLES TECHNIQUES		
• Les essais d'étanchéité doivent être réalisés conformément au CCTP selon le protocole essai sur conduite viscoélastiques ; ils sont validés par le MOE qui doit être prévenu suffisamment à l'avance pour pouvoir se rendre disponible.	Entreprises	A l'avancement des travaux
7. HYGIÈNE – SÉCURITÉ		
• R.A.S.		
8. PLANIFICATION / PLANNING		
• Travaux secteur n°3 (chemin des Rondeaux)	EXEAU TP	Semaine 18
• Travaux secteur n°5 (rue du Bois Cognet)	EXEAU TP	Semaine 19
• Travaux secteur n°6 (route de Chicamour)	EXEAU TP	Après le secteur n°5
• Travaux secteur n°2 (route des Collets)	EXEAU TP	Après le secteur n°6
• Travaux secteur n°1 (route des Collets)	EXEAU TP	Après le secteur n°2
• Travaux secteur n°4 (chemin du Breuillard)	EXEAU TP	Après le secteur n°1
• Travaux secteur n°8 (chemin des Fourches)	TPL	Semaine 21
• Travaux secteur n°7 (chemin des Aulnes)	TPL	Après le secteur n°8
• Prochaine réunion de chantier **le mercredi 30 avril 2025 à 14h, chemin des Rondeaux à Châtenoy**.	SAFEGE	30/04/2025 à 14h

Rédigé le 18/04/2024

Rédacteur	Nom : Ilker GUNER	